

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 12 septembre 2023

Présent(e)s:

Exécutif : M. Éric Anselmetti

M. Christophe Baumberger AdjointM. François Jaccard Adjoint

Bureau Du Conseil: M. Killian Sudan Président

Mme Sophie Brand Vice-Présidente

M. Federico Giacobino Secrétaire

Conseil Municipal: Mme Emmanuelle Agabu

Mme Dominique Baumberger

M. Adrien CochetMme Claudia CochetMme Andrea Ehretsmann

Mme Alexia Morel
Mme Catherine Odier
M. Laurent Peccoud
M. Raphaël Rapin
M. Albert Sirolli
M. Geoffray Sirolli
M. Charles Vinzio

Personnel communal Mme Célia Boldrini Secrétaire générale

adjointe

Maire

Absent(e)s / excusé(e)s : MM. Jean-Noël Ducrest, Daniel Muscionico,

Charles Lassauce

Procès-verbaliste: Mme Emilie Gattlen

Ordre du jour

- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. Prestation de serment de Mme Emmanuelle Agabu, avec désignation de ses commissions, et prestation de serment des suppléants du Conseil municipal
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023
- 4. Communications du Bureau
- 5. Communications de l'exécutif
- 6. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
- 7. Délibération Crédit budgétaire supplémentaire de 20'000 francs destiné à réaffecter le local communal « Club de loisirs », sis chemin du Château 7, en « Salle des commissions » pour la tenue des séances des commissions du Conseil municipal et pour une mise à disposition des associations communales
- 8. Motions
- 9. Résolutions
- 10. Questions

- 11. Décision de l'Association des communes genevoises du 21 juin 2023 droit d'opposition des conseils municipaux
- 12. Communications des membres du Conseil municipal
- 13. Divers

Le Président ouvre la séance à 19h02. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public, ainsi qu'à Mme Boldrini, qui remplace M. Lassauce. Il relève par ailleurs que le public est particulièrement nombreux ce soir, peut-être motivé par la raclette que la population est invitée à partager avec les autorités communales à l'issue de la séance.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

En l'absence d'observations, il le soumet au Conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MME EMMANUELLE AGABU, AVEC DESIGNATION DE SES COMMISSIONS, ET PRESTATION DE SERMENT DE SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Prestation de serment de Mme Agabu

Le Président indique qu'il s'agit là de la partie quelque peu officielle, qui débutera avec la prestation de serment de Mme Agabu, laquelle remplace M. Denis Waechter au sein du groupe politique des Verts. Il lui souhaite la bienvenue au Conseil municipal. La prestation de serment est une étape par laquelle tous les conseillers sont passés. Il précise qu'il donnera lecture de la formule idoine, au terme de laquelle Mme Agabu est invitée à dire « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite. Les conseillères et conseillers sont priés de se lever, ce qu'ils font.

Le Président lit la formule de prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Agabu répond : « Je le jure », en levant la main droite.

L'assemblée applaudit Mme Agabu.

Prestation de serment des suppléantes

Le Président poursuit en expliquant que la loi sur l'administration des communes ainsi que le Règlement du Conseil municipal prévoient désormais une possibilité pour les groupes politiques de disposer de suppléants. Corsier demain et l'Entente corsiéroise ont d'ores et déjà soumis trois candidates, qui prêteront également serment ce soir. Ces personnes étaient des viennent-ensuite sur les listes politiques, raison pour laquelle un arrêté du Conseil d'État n'a pas été nécessaire. A la lecture du serment, le Président nommera les suppléantes, qui sont invitées à se lever et à dire « je le jure » ou « je le promets ».

Le Président s'adresse tout d'abord à Mme Jessica Gagnoux, suppléante pour le groupe Corsier demain. Il donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs

de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Gagnoux lève la main droite et répond : « Je le promets. »

L'assemblée applaudit Mme Gagnoux.

Le Président nomme ensuite Mme Anne-Dominique Clemenz Paschoud, suppléante pour l'Entente corsiéroise, et l'invite à lever la main droite et à prêter serment.

Mme Clemenz Paschoud lève la main droite et répond : « Je le promets. »

L'assemblée applaudit Mme Clemenz Paschoud.

Le Président nomme enfin Mme Monique Ferrari, également suppléante pour l'Entente corsiéroise, et l'invite à lever la main droite et à prêter serment.

Mme Ferrari lève la main droite et répond : « Je le promets. »

L'assemblée applaudit Mme Ferrari.

Le Président invite l'assemblée à se rasseoir. Il remercie Mme Agabu et les trois conseillères municipales suppléantes pour leur engagement. Il est toujours agréable d'avoir des personnes volontaires qui sont prêtes à remplacer les sièges vacants ou en tout cas les absents. C'est une excellente chose pour la démocratie que les groupes puissent être au complet lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

<u>Désignation des commissions de Mme Agabu</u>

Le Président rappelle qu'il reste à désigner les commissions que reprendra Mme Agabu. Il demande si le groupe a prévu une reprise des commissions de M. Waechter ou si une autre répartition sera soumise au Conseil.

Mme Brand indique qu'une nouvelle répartition est proposée par les Verts. Mme Agabu reprendra la commission de M. Waechter, c'est-à-dire la commission Agriculture, Environnement et Développement durable, et M. Cochet lui laissera la Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine (CUCP), afin d'équilibrer.

Le Président prend note que ce sont donc ces deux commissions (Environnement et CUCP) que reprendra Mme Agabu. Cela signifie également que M. Cochet quitte la CUCP. En l'absence d'oppositions ou de remarques, le Conseil prend acte de ces désignations.

L'assemblée applaudit Mme Agabu.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met aux voix l'approbation du procès-verbal susmentionné.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 est approuvé à la majorité, par 13 voix pour et 1 abstention.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président indique que quelques communications ont été transmises au bureau ces derniers jours.

Démission de M. Geoffray Sirolli

La première concerne le courrier de démission que M. Geoffray Sirolli a fait parvenir au Conseil. Les raisons en sont connues et sont liées à la charge de travail que représente son élection au Grand Conseil. Il est en effet difficile de cumuler deux mandats. C'est en

outre toujours avec regret que le Conseil voit partir certains de ses membres. Un discours sera prononcé pour le départ officiel de M. G. Sirolli, qui siège encore ce soir, c'est-à-dire lors de la prochaine séance du Conseil. Pour information, le courrier de démission, daté du 25 août 2023, est à la disposition de tous les conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance, sur CMNet. Le Président demande si M. G. Sirolli souhaite qu'il en donne lecture.

M. G. Sirolli indique que ce n'est pas nécessaire et qu'il se réjouit d'écouter le discours lors de la prochaine séance.

Le Président prend donc acte de cette démission et rappelle qu'elle prendra effet au prochain Conseil municipal, puisque M. G. Sirolli siège encore ce soir.

Courrier de Mme Béatrice Curty Golay

Un courrier de Mme Béatrice Curty Golay, qui date du 5 mars 2022, a été transmis au Président par courriel du 3 août 2023, donc tout de même quelque temps plus tard. Il figure aussi sur CMNet. Il s'agit d'un problème relatif à Mobilitri et à la levée des encombrants. Le Président en donne lecture :

« Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Permettez-moi de porter à votre connaissance mon mécontentement suite aux mesures mises en place depuis plusieurs mois concernant la levée des encombrants à Corsier. Je vous écris ici en mon nom personnel.

Habitant une maison (et un jardin), il m'arrive à tout moment de devoir débarrasser des objets encombrants et lourds. Pendant les 40 dernières années passées dans cette commune, nous avons eu, avec mon mari Jacky Golay, la possibilité de déposer ces encombrants sur le chemin des Gravannes. Or, depuis près d'un an, ce service a été supprimé nous obligeant à utiliser des bennes placées dans l'une ou l'autre des communes avoisinantes.

Pour la personne seule que je suis devenue depuis le décès de Jacky, j'ai eu, et j'aurai encore, des effets à enlever. Je suis allée trois fois aux bennes dans la campagne mais je n'y retournerai plus. En effet, pourquoi devrions-nous être obligés de prendre notre voiture, de devoir monter et descendre deux rampes excessivement étroites (pesage + décharge) au risque de basculer sur les côtés – et ceci par tous les temps ? J'entends bien que la possibilité existe d'obtenir un ramassage à domicile sur demande, mais qu'en est-il du débarras d'objets lourds, est-ce que les employés de Pradervand descendront dans les caves ou monteront dans les étages, si besoin ?

Je ne m'explique pas une telle prise de décision qui va à l'encontre de la tendance actuelle mondiale, écoresponsable de l'environnement. Quelle a été la justification dans cette solution qui nécessite d'utiliser nos voitures privées et de sillonner les chemins campagnards, créant ainsi une pollution atmosphérique et sonore indésirable ? Comment ont réagi les partis corsiérois, dont Les Verts, pour qui l'idéologie est au service de l'environnement et qui auraient pu s'opposer à cette proposition ?

Plusieurs personnes m'ont également fait part de leur profond mécontentement. La suppression de ce service communal, service dû aux habitants, affecte principalement les retraités et les personnes seules, qui semblent avoir été les oubliés de nos autorités.

Je vous remercie de m'avoir lue et j'espère que vous entreprendrez une vraie réflexion sur la question et que l'ancien système sera remis en place.

Bien cordialement,

Béatrice. »

Le Président observe que le courrier conclut sur une invite faite au Conseil municipal de se saisir de cet objet pour discuter de la mise en application du système de levée des encombrants. Il invite les conseillers à poser leurs questions à ce sujet.

Mme Cochet explique qu'elle n'entrera pas en matière sur le contenu de la lettre. En revanche, elle s'étonne de constater que le courrier de Mme Golay date de mars 2022 et qu'il n'a été porté à la connaissance du Conseil qu'à fin août 2023, alors même qu'il est adressé aux conseillers communaux. Elle souhaiterait par conséquent obtenir des explications sur ce délai de plus d'une année.

Le Président indique qu'il a reçu cette lettre par courriel en date du 3 août 2023. Il n'en a pas eu connaissance avant cela. Pour information, tout courrier est acheminé via la Mairie.

Mme Cochet remarque que cela pose la question d'autres courriers qui auraient pu ne jamais parvenir au Conseil municipal.

M. le Maire répond que la Mairie n'a pas reçu ce courrier.

Mme Cochet relève qu'il est donc fortement conseillé d'envoyer plutôt des courriels pour que ça ne se perde pas, pour autant qu'ils ne finissent pas dans des spams.

M. le Maire explique que des recherches ont été faites pour ce courrier et qu'il n'a pas été reçu. Le Président l'a réceptionné et c'était aussi à lui de le transmettre aux conseillers.

Le Président souligne qu'il a reçu ce courrier le 3 août 2023 et qu'il l'a transmis le 7 août 2023. Il relève qu'il connaît relativement bien Mme Golay et qu'il lui demandera s'il ne s'agit pas simplement d'une omission d'envoi par voie postale. Quoi qu'il en soit, il faut effectivement veiller à ce que le courrier soit acheminé à bon port.

M. A. Sirolli remarque que, en dehors de la question du retard, ce courrier évoque un problème par rapport à Mobilitri. Il serait peut-être nécessaire de renvoyer cet objet en commission, pour que les conseillers puissent recevoir les gens de Mobilitri afin de savoir ce qu'il se passe. Ce n'est, en effet, pas la première réflexion négative que l'on entend au sujet de ce service.

Le Président demande si le Conseil souhaite mettre aux voix un renvoi en commission ou si d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

M. Baumberger tient à indiquer que le retour des Corsiérois, concernant Mobilitri, est plutôt excellent dans les sondages. Par ailleurs, actuellement, les 11 communes participantes se réunissent presque toutes les deux semaines pour discuter avec Mobilitri. Ce jeudi, une décision sera prise concernant le futur de ce service. Il faut rappeler que les trois années qui s'achèvent ont été une phase pilote, subventionnée par le Canton puisqu'il n'existe aucun ESREC sur la rive gauche. Il ne faut pas oublier que Mobilitri récolte non seulement les encombrants, mais aussi des déchets spéciaux, comme le matériel électronique, la peinture, les bonbonnes de gaz. Si la levée à domicile est rétablie, tous ces déchets devront être apportés par les communiers à Pregny-Chambésy ou à l'autre bout du canton, car l'ESREC de Carouge va fermer.

Le projet pilote a donc duré trois ans, et des avantages et des inconvénients ont pu être identifiés. Il est tout à fait vrai, par exemple, que la balance est désastreuse. Il faut savoir qu'actuellement, les communes négocient un prolongement du contrat avec Mobilitri pendant 14 mois. Comme cela a déjà été mentionné ici même, un audit du Canton s'est révélé catastrophique, non pas à l'encontre de Mobilitri, mais du Département responsable des déchets. Cet audit a remis fortement en cause le principe des ESREC. Ces 14 mois de prolongation, avec un tarif préférentiel, auraient donc pour but de permettre qu'un marché public puisse être lancé dans le courant de l'année prochaine.

Les communes ont déjà travaillé avec l'État pendant plusieurs mois, à raison d'une séance quasiment tous les 15 jours, pour créer un tel marché public, mais celui-ci a été bloqué

par l'État. Les Communes négocient donc cette prolongation de 14 mois afin d'avoir le temps de lancer un marché public pour créer un ESREC mobile sur la rive gauche.

En outre, il faut se rappeler que les encombrants sont toujours pris au bord de la route, et jamais au niveau de la cave ou de l'intérieur des maisons. De plus, cette levée à domicile est destinée au débarras des gros encombrants. Pourtant, il a été constaté que les demandes de levée concernaient, dans presque 70 % des cas, des casseroles, de petits sacs, soit des objets qui ne sont pas des encombrants. Il y a donc aussi un problème à ce niveau-là.

Ainsi, les communes sont en pleine discussion avec Mobilitri pour négocier ces 14 prochains mois. Encore une fois, il faut se rappeler que Mobilitri est un ESREC du style de celui de la Praille, ce qui signifie qu'il est possible d'y apporter tout ce qu'on veut, y compris des produits chimiques, du matériel électronique, des batteries, même de l'amiante. Sans cela, avec une levée au porte-à-porte, les communiers devraient se déplacer sur les ESREC cantonaux pour déposer ces déchets-là.

Cela étant dit, si le Conseil veut apporter ce sujet à la commission Environnement, c'est avec grand plaisir que M. Baumberger en discutera, également avec les équipes de Mobilitri si nécessaire.

- **M. Vinzio** explique, en complément, que la Cour des comptes a effectué un audit de conformité concernant le concept de Mobilitri. Cet audit concernait le subventionnement de la déchetterie et un certain nombre de recommandations ont été faites par la Cour. Un des points qui pose un très gros problème tient au fait qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres et qu'un appel d'offres doit être fait. En conséquence, il souhaiterait savoir de quelle manière l'exécutif tiendra compte de ces recommandations, qui ont été émises dans le rapport 172 de la Cour des comptes, en sachant que 11 autres communes sont concernées. De plus, si l'objet est renvoyé en commission, il serait opportun de savoir si, au bout de trois ans, une évaluation de ce service à la population existe.
- M. Baumberger relève qu'il est vrai que cet audit a déclenché tout un processus, qui a impliqué de nombreux contacts entre l'État et les communes concernant les recommandations qui ont été émises. Le but, à la suite de tout cela, était de lancer un appel d'offres, processus qui a été bloqué par l'État.
- **M. Vinzio** fait remarquer que, selon les règles, ceux qui ont déjà participé ne peuvent pas repostuler. Or c'est le cas de Mobilitri.
- Le Président propose que les questions posées par M. Vinzio soient notées au procèsverbal et fassent l'objet d'une discussion en commission. Le sujet est suffisamment technique pour nécessiter des informations plus complètes, notamment de la part de Mobilitri directement, comme le relevait M. A. Sirolli. Cela étant, quant à la re-soumission de Mobilitri, puisque l'appel d'offres a été invalidé, il devrait être possible pour eux de repostuler.

Le renvoi en commission Agriculture, Environnement et Développement durable de la problématique des encombrants et de Mobilitri est mis au vote. Il est en outre rappelé que ladite commission devra élire son nouveau président ou sa nouvelle présidente lors de sa prochaine séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renvoi de ce point en commission Agriculture, Environnement et Développement durable.

Suppléants : procédure de nomination

Le Président relève que la procédure de nomination des suppléants n'a pas encore été mise à disposition sur CMNet. Il a toutefois demandé à la Mairie que ce soit fait. Cela concerne les groupes qui n'ont pas de viennent-ensuite, à savoir les Verts et le PLR. En bref, en l'absence de viennent-ensuite, les responsables de parti solliciteront de faire

nommer un communier qui devra être validé par huit signataires de la liste. La proposition devra également être approuvée par arrêté du Conseil d'État. Ces groupes iront donc chercher un volontaire, qui devra être approuvé par huit signataires de la liste, puis la demande sera soumise au Service des votations et approuvée par le Conseil d'État par voie d'arrêté.

M. A. Sirolli demande si un formulaire spécial existe pour cela ou si un courrier peut être envoyé directement au Service concerné.

Mme Boldrini indique que la Mairie a reçu aujourd'hui du Service des votations et élections une copie du courrier adressé à l'ensemble des responsables des partis qui n'avaient pas de viennent-ensuite, c'est-à-dire M. A. Sirolli et Mme Brand. La procédure est indiquée sur ce courrier. C'est la même procédure que celle qui régit le remplacement d'un conseiller sortant. Le document doit être annexé à cette lettre, dont la Mairie a reçu copie aujourd'hui.

Tournoi de football des élus genevois

Le Président annonce que le tournoi de football des élus genevois aura lieu le 8 octobre, à Carouge, au stade de la Fontenette. Le courrier sera transmis sur CMNet. Le délai est fixé au 15 septembre pour se porter volontaire. Les intéressées et les intéressés sont invités à passer vers Mme Boldrini en fin de séance.

Courriel de Mme Florence Capt

Outre les doléances, des remerciements sont aussi adressés au Conseil municipal, ainsi qu'à la Mairie et aux employés de la Commune. Ainsi, un courriel daté du 3 septembre 2023, adressé par Mme Florence Capt, remercie l'exécutif, le Conseil municipal et les employés de la Commune, « de la gentillesse de l'accueil au guichet de la mairie, de nous offrir une commune toujours joliment fleurie, propre, avec, en période hivernale, de belles lumières dans les arbres, pour le bien vivre ensemble lors des soirées raclettes et musicales au bord du lac, de nous avoir consultés et écoutés pour les repas de nos enfants, le GIAP ainsi que le futur aménagement des quais, de proposer de sympathiques sorties à nos aînés, cette année aussi, etc. Nous sommes vraiment très heureux de vivre à Corsier depuis deux ans et demi et nous espérons y vivre encore de longues années. » La famille Capt est remerciée pour son courriel.

Tableau des suivis

Le Président rappelle qu'il n'y a qu'un point au tableau des suivis, celui concernant le quai de Corsier et la Voie Bleue, qui est en cours.

Concernant la Voie Bleue, **M. Baumberger** explique que le projet poursuit son développement et qu'il est suivi attentivement par la Commune. Une étude commandée par les porteurs du projet a été communiquée aux communes. Elle porte sur les analyses de la demande et les enjeux d'accessibilité des deux ports d'attache et a été réalisée par le bureau de recherche 6t en partenariat avec UrbanMoving. Cette étude a permis d'objectiver de manière plus précise la fréquentation attendue durant la période d'essai de trois ans sur cette traversée lacustre, sur la base notamment des modules d'étude des déplacements entre Corsier et Bellevue monitorés par la Confédération et le Canton. Il en ressort des volumes de passagers se situant entre 150 et 350 déplacements par jour, soit une partie seulement du potentiel évoqué dans les premières estimations. Il faut souligner que ces chiffres représentent 75 à 125 personnes. Cette étude ainsi qu'une étude privée, dont il a été question à la séance du Conseil municipal de juin, ont été traitées en commission, commission qui va d'ailleurs également auditionner les associations spécifiquement intéressées lors d'une prochaine séance.

Le Président ajoute qu'une première commission s'est tenue il y a 15 jours, lors de laquelle a eu lieu l'audition des experts mandatés, pour les uns, par une association et,

pour les autres, par la Commune. Cela a permis d'obtenir des éléments techniques et la commission entend désormais inviter, en date du 18 septembre, comme annoncé, les deux associations (Sauvons la Baie de Corsier et Les Amis de la Voie Bleue), pour ouvrir le débat à ce sujet et entendre les communiers. Les conseillères et conseillers qui ne sont pas membres de la commission Transports, Sécurité et Mobilité (CTSM) sont les bienvenus à cette séance.

M. Vinzio indique qu'il avait une question à ce sujet. Il souhaitait en effet savoir s'il existait une étude de mobilité concernant la Voie Bleue et, le cas échéant, qui en étaient les mandants. Il semble qu'il y en a une. Il demande donc que l'étude en question et tout autre document fourni à la Commune soient mis sur le site Internet. Ainsi, chaque Corsiéroise et Corsiérois disposera des informations nécessaires. Il estime que c'est un devoir de transparence de la part de la Commune et il ne voudrait pas que les communiers doivent faire appel à loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) pour avoir accès à ces informations.

Le Président mentionne également l'analyse multicritère qui a été effectuée, comparant le port de Corsier et d'autres ports et expliquant pourquoi celui du Corsier a été sélectionné. Ce document doit exister quelque part et il avait été évoqué en commission.

M. Baumberger confirme que la demande a été faite à propos de cette analyse.

Le Président invite encore une fois les membres du Conseil à venir assister à la séance de la CTSM lundi prochain.

5. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

M. le Maire souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il propose un rapide état des lieux de quelques projets.

Plan directeur communal (PDCom)

Le PDCom corsiérois est toujours en analyse de conformité au sein de l'État. Selon les informations reçues, il est en bonne voie. Une validation technique devrait intervenir dans le courant de ce mois, permettant au Conseil municipal d'être saisi d'une résolution adoptant ce plan directeur communal lors de la séance du mois d'octobre. Dès la validation technique obtenue du Département du territoire, des courriers de réponse seront adressés à toutes les personnes ayant fait des observations à la Commune ou à l'État durant la phase de consultation. Ils indiqueront si les points d'achoppement ont été maintenus dans la version finale ou s'ils ont été modifiés. L'exécutif espère que cette résolution pourra être votée par le Conseil municipal en octobre, ce qui permettrait au Conseil d'État d'approuver définitivement la vision corsiéroise du développement de la commune.

Le Président précise que la commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine a effectivement passé de nombreuses heures à analyser l'ensemble des questions posées, afin d'y apporter une réponse.

Accueil de personnes migrantes à Corsier

M. le Maire annonce que, au début de l'été, le Conseil d'État a informé l'exécutif de sa volonté de réquisitionner la salle communale afin de la mettre à disposition de l'Hospice général. Cette réquisition devait prendre effet au 1^{er} septembre afin de permettre que des travaux de préparation et d'aménagement nécessaires à l'accueil de personnes migrantes puissent se faire dès le mois d'octobre. L'exécutif s'est immédiatement formellement et vivement opposé à cette réquisition, faisant valoir qu'il n'était pas question de priver les élèves de leur salle de gym, les sociétés locales de leur lieu d'entraînement et les Corsiérois de leur salle communale, aucun autre lieu comparable n'existant sur la commune. Sensible au besoin d'accueil des migrants, l'exécutif a toutefois rappelé que la

commune disposait d'un abri de protection civile et que celui-ci pouvait être mis à disposition au besoin. Le 29 août, le Conseil d'État s'est enfin prononcé sur l'opposition de la Commune et l'a informée qu'il renonçait à son projet de lui imposer la mise à disposition de sa salle communale. Il a également remercié la commune de Corsier pour sa proposition d'utiliser l'abri PC, proposition qu'il a retenue. Les collaborateurs de l'Hospice général en charge de l'accueil des migrants ont validé l'accueil potentiel de 50 personnes dans le poste de commandement, moyennant des travaux de mise en conformité. Une indemnisation de la Commune est prévue pour cette mise à disposition, à hauteur d'environ CHF 3'000.- par mois. La réquisition devrait être effective courant octobre. L'exécutif reste par conséquent dans l'attente d'un arrêté formel de réquisition du Conseil d'État, si la situation sur le front de l'asile le nécessite, et se dit très heureux d'avoir pu éviter une réquisition de la salle communale, au vu des incidences très importantes que celle-ci aurait eues sur les élèves et les sociétés communales.

Le Président souhaiterait savoir si la durée de la demande de réquisition est connue.

- M. le Maire répond que ce n'est pas le cas.
- M. G. Sirolli demande quel type de population sera accueilli.
- M. le Maire confie n'en avoir aucune idée. Rien n'a été communiqué par l'État à ce sujet.
- Le Président explique avoir connaissance d'une demande de requérants mineurs non accompagnés. C'est donc possible, mais il faudrait investiguer. Quoi qu'il en soit, il propose le renvoi en commission, pour passer éventuellement sur une résolution plus tard.
- **M. G. Sirolli** demande si la commune sera accompagnée pour recevoir au mieux ces personnes.
- **M. le Maire** répond qu'il n'en a aucune idée non plus. L'exécutif vient de recevoir la confirmation de l'État, après avoir attendu près de deux mois d'obtenir une réponse à l'opposition formulée par la Commune contre la mise à disposition de la salle de gym. Ce n'est que deux jours avant la date butoir que l'État s'est manifesté, en envoyant le nouveau courrier, mais sans fournir aucune information.
- **M. Vinzio** se rappelle que, lorsque Corsier avait reçu en 2017 le directeur de l'Hospice pour aborder la problématique de cet abri de commandement qui se trouve au deuxième ou troisième sous-sol, il lui avait demandé s'il l'avait visité. Personnellement, il ne mettrait pas ses enfants dans un tel abri, ni d'ailleurs 50 personnes, et c'est totalement indécent. Les travaux préparatoires ont dû être faits, puisqu'ils avaient déjà été demandés. Il invite donc les conseillers à aller visiter cet abri, dans lequel il ne mettrait pas 50 requérants au troisième sous-sol, dans des dortoirs de 25, entassés sur trois étages de lits.
- **M. le Maire** explique que l'Hospice général a d'abord prétendu avoir visité la salle communale et a validé ce choix. Après recherche, il s'est avéré que personne n'était jamais venu. Le fait que ces informations étaient erronées a été signifié dans le courrier. Concernant l'abri de commandement, sur une capacité de 100 personnes, il en recevra 50. L'abri total peut recevoir 2'200 personnes, ce qui signifie que Corsier aurait pu en accueillir 1'100. Concernant la jovialité des lieux, il laissera la parole à M. Jaccard. Il est vrai que ce n'est pas très bucolique. A ce sujet, il réitère les mêmes propos tenus à M. Poggia en 2017 : il existe la possibilité de faire l'acquisition de containers, démonstration en a été faite pour le pavillon scolaire, et il rejoint M. Vinzio quant au fait que les gens qui seront placés là-bas ne seront pas heureux. La plupart des messieurs ici présents ont fait des cours de répétition et ils savent bien qu'après trois jours dans des abris, tout le monde a déjà envie de s'étrangler.
- **M. Jaccard** précise qu'il ne s'agit pas de l'abri évoqué par M. Vinzio au deuxième soussol, mais du poste de commandement au premier sous-sol. Ce n'est pas le grand abri qui se situe sous le parvis de l'école, mais l'autre, à côté des pompiers. En effet, il ne voudrait

pas y aller, mais c'est imposé et il n'y a pas d'autre choix. Pour ce qui est de la mise aux normes, de grands projets avaient été élaborés en 2017, mais ils ont été abandonnés car cela nécessitait trop de travaux. La Commune avait dû repeindre le local. L'installation de sorties de secours avait été envisagée, mais finalement écartée en raison de frais trop élevés pour les travaux électriques, dans la mesure où ceux-ci s'avéraient très compliqués en raison des contraintes propres à ce type de lieu. C'est le Conseil municipal de l'époque qui avait refusé d'engager ces dépenses. Les locaux avaient donc simplement été repeints, tout avait été nettoyé et la citerne d'eau avait été remise en état. Sur le fond, il rejoint les avis exprimés, mais rappelle que c'est imposé et que la Commune a été mise devant le fait accompli. L'exécutif se battra pour que ça s'arrête, mais l'État a décidé que ce lieu convenait, en tout cas provisoirement, et des gens vont arriver. Corsier n'a pas le choix. Il faut souligner que les abris appartiennent à la Confédération, et que c'est elle qui décide. L'exécutif en est désolé, et pour les migrants, et pour les Corsiérois.

M. le Maire souhaite relever que la demande est arrivée au début de l'été, avec une date butoir au 1er septembre. Or, jusqu'au 29 août, date à laquelle une non-entrée en matière pour la réquisition de la salle communale a été reçue, l'exécutif était dans le flou. Cela n'a pas été annoncé aux maîtresses, afin de ne pas mettre une pression inutile, mais l'exécutif ne savait pas, jusqu'au 29 août, si l'État n'allait pas venir installer des lits dans la salle communale. Ce dernier aurait pu être un peu plus proactif et cette attitude est complètement irresponsable. En effet, pendant ce temps, l'exécutif se demandait quotidiennement s'il allait recevoir un courrier privant la commune de sa salle communale. Il convient également de souligner que l'exécutif a relancé l'État à plusieurs reprises, par e-mail et par téléphone, sans obtenir de réponse. Les choses ont commencé à bouger lorsque Corsier a reçu un conseiller d'État qui n'était pas dans ce dicastère et qui a sans doute dû tirer les oreilles de ses collègues. Malheureusement, l'exécutif n'a aucune réponse à apporter aux questions des conseillers, mais il les tiendra au courant. Un renvoi en commission pour cette problématique importante pour la vie de la commune paraît tout à fait indispensable.

Le Président rappelle que ce sujet avait déjà été soumis par le passé à une commission. Il se demande toutefois laquelle et propose donc, sauf opposition, de constituer une commission ad hoc, plénière ou constituée d'un nombre limité de conseillères et conseillers, pour traiter du sujet et éclaircir certains éléments, comme la durée de l'arrêté, le type de population accueilli, les éventuels risques de confrontations ethniques, etc. Le débouché pourrait être un préavis de commission amenant à un projet de délibération ou de résolution. Par ailleurs, un arrêté du Conseil d'État est une décision au sens administratif du terme, donc sujette à opposition ou à recours. Il paraîtrait judicieux d'éclaircir toutes ces possibilités pour connaître la meilleure manière de manifester la volonté des conseillers, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Mme Ehretsmann est d'avis que la commission Sociale, Scolaire et Communication pourrait être saisie de ce sujet, plutôt que de former une commission ad hoc.

M. A. Sirolli note que le sujet peut également toucher une autre commission, la CUCP par exemple, notamment pour traiter de la possibilité d'aménager des containers. Cela pourrait donc toucher en tout cas ces deux commissions.

Le Président suggère qu'une première commission dégrossisse le sujet et, si nécessaire, la présidente prendra contact avec une autre commission, la CUCP par exemple, pour organiser une séance conjointe. Cela étant dit, puisque l'Hospice général a tendance à ne pas tarder dans la prise de décision pour mettre les communes devant le fait accompli, ce qui fait sens d'un point de vue stratégique, il faudrait convoquer la commission Sociale rapidement.

Mme Ehretsmann indique qu'une séance est fixée au 27 septembre.

Personne ne s'opposant au fait de renoncer à créer une ad hoc, **le Président** met au vote le renvoi de ce sujet en commission Sociale, Scolaire et Communication.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le renvoi en commission Sociale, Scolaire et Communication.

Mme Ehretsmann souhaiterait savoir si des demandes similaires ont été adressées à d'autres communes.

- **M. Jaccard** le confirme. Trois communes sont concernées : Corsier, Chêne-Bourg ou Chêne-Bougeries, et Bernex. Dans les deux autres communes, la salle de gym a été réquisitionnée. Il ignore ce qui a été décidé au sein des conseils municipaux, mais il faut rappeler que ce n'est pas une demande, c'est une réquisition. Ce sont deux choses bien différentes.
- **M. Baumberger** ajoute que les deux autres communes ont aussi fait opposition. Toutefois, à la différence de Corsier qui n'a qu'une salle, Bernex en a d'autres.

Le Président adresse personnellement trois questions à traiter par la commission :

- Examiner la durée de la demande ;
- Examiner les analyses qui justifient le choix de Corsier comme un centre potentiel d'accueil, au vu notamment de la distance par rapport à la ville de Genève ;
- Examiner les moyens de prise de position du Conseil municipal, à savoir la délibération, la résolution et éventuellement le recours contre l'arrêté.

Mme Ehretsmann en prend bonne note.

- **M. A. Sirolli** note que la séance a lieu le 27 septembre, soit dans 15 jours. Il demande s'il serait possible, puisqu'on n'a pas de réponse de l'Hospice général aujourd'hui, de les convoquer pour cette séance-là.
- **M. le Maire** relève que c'est la proposition qu'il voulait faire. M. Girod n'est pas très loin et il pourrait peut-être venir à la commission et répondre aux interrogations des commissaires. Il sera invité, si tel est le souhait du Conseil. Il semble justifié d'avoir des questions à poser avant d'installer 50 personnes dans un abri.
- M. A. Sirolli souligne que cela est d'autant plus vrai que la Commune ignore qui elle va recevoir et qu'elle n'a aucune information concrète. Il semble donc opportun de faire venir M. Girod de l'Hospice général à la séance du 27 septembre. En effet, il n'est pas possible de prendre une décision éclairée sans savoir ce qu'il va se passer.
- **M. le Maire** confirme qu'un courrier sera adressé sans tarder à l'Hospice général, faisant part des premières questions urgentes et assorti, si le Conseil le souhaite, d'une proposition d'invitation.
- **M. Vinzio** demande s'il serait possible de retrouver les rapports de commission ou tout autre document de 2017, car ce sera la même histoire. Il serait utile de disposer d'un historique à ce sujet.

Mme Boldrini répond que l'ensemble des documents que la Mairie pourrait retrouver en lien avec cette question sera mis à disposition de la commission sur CMNet, en vue de la séance du 27 septembre.

- Le Président indique qu'il laissera Mme Ehretsmann planifier l'ordre du jour de ladite séance avec l'exécutif pour le surplus.
- **M. le Maire** se dit soulagé que ce point ait été traité. Il s'attendait à un tollé, mais il s'avère que le Conseil, comme l'exécutif, est surtout surpris de cette nouvelle.

Rapport administratif et financier

M. le Maire signale que le rapport administratif et financier de la commune pour l'exercice 2022 a été distribué. Comme d'habitude, il n'est imprimé qu'en un nombre restreint d'exemplaires et peut être consulté sur le site Internet de la commune.

Réaménagement du quai

M. Baumberger indique que, le 20 juin dernier, l'avant-projet de réaménagement du quai a été présenté à la population. La présentation très complète, en présence de l'ensemble des mandataires, a permis à chacun de se faire une idée de l'évolution de ce lieu public apprécié de la population.

Pour rappel, l'objectif de pacification devrait se traduire par une piétonnisation du quai à partir du restaurant du Petit Lac. Le tronçon précédent, depuis le virage proche de la mise à l'eau, devrait être en zone de rencontre. Les places de stationnement sur le quai devraient être supprimées au profit d'un espace public plus généreux permettant d'organiser un accès à l'eau facilité pour tous.

Les aspects écologiques et de développement durable sont également pris en compte au travers d'un éclairage doux et d'ambiance, adapté aux usages, aux zones et aux horaires, ainsi que par le biais de roselières favorisant le développement de la flore et de la faune lacustre, comme cela a également pu être vu du côté de Cologny.

Le projet continue à se développer de manière participative. Un premier atelier a eu lieu avant la pause estivale et il a permis d'agrémenter le projet de nouvelles idées et réflexions. L'exécutif tient à remercier les huit participants tirés au sort d'avoir joué le jeu de cette démarche novatrice. Une deuxième session aura lieu avec d'autres personnes.

La prochaine étape sera de présenter au Conseil, vraisemblablement en octobre, un crédit d'étude complémentaire, adapté à l'étendue du projet.

Le Président demande ce qu'il en est d'un éventuel préavis de la CTSM pour le crédit complémentaire.

M. Baumberger note que le Président et lui-même pourront en reparler si nécessaire.

Gestion des déchets

M. Baumberger explique que la journée d'action en faveur du tri s'est déroulée le samedi suivant la rentrée scolaire. Plus de 25 enfants étaient présents, accompagnés de leurs parents. La journée a été très appréciée de tous. Plus de 8 kilos de déchets ont été collectés dans les différents lieux parcourus par les nettoyeurs en herbe.

Les animations de l'après-midi, notamment les châteaux gonflables, n'ont pas pu les récompenser de leurs efforts, la météo en ayant décidé autrement... A voir les sourires et la fierté des collecteurs communaux, nul doute que cet aléa sera vite oublié.

Dans tous les cas, l'exécutif profite de cette tribune pour féliciter tous les participants et les remercier de leur conscience écologique. Rendez-vous l'an prochain pour une seconde édition.

Intégration au groupement du SIS

M. Baumberger évoque la demande, dont l'assemblée a peut-être entendu parler, pour l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires au sein du groupement du SIS. Le 16 mai, le comité exécutif du groupement du SIS a envoyé une lettre aux communes, leur demandant si elles étaient intéressées à participer à une phase pilote, pour valider les concepts et la ligne directrice en vue d'une intégration au sein du groupement du SIS. A ce jour, deux compagnies ont intégré le groupement du SIS, à savoir celles de la Ville de Genève.

Le 28 juin, les magistrats, en accord avec les quatre commandants de CoHerAn & Co (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) ont rendu une réponse positive pour la participation à cette phase pilote. Au niveau du comité exécutif du groupement du SIS, il y a eu 11 réponses positives représentant 16 communes. Une grande étude a été réalisée par l'état-major des sapeurs-pompiers professionnels pour déterminer, en fonction des différents critères opérationnels, logistiques, financiers, etc., quelles

communes seraient prises pour les phases pilotes. Le comité exécutif a décidé d'en choisir quatre : une grande commune, qui se trouve de l'autre côté de la rive droite, une autre qui se trouve en pleine campagne, une commune moyenne de la région Arve-et-Lac et une dernière sur la rive droite. Hélas, un courrier du 4 septembre 2023 annonce que le comité exécutif a décidé de ne pas prendre en compte les compagnies de CoHerAn & Co pour les phases pilotes, sans incidence toutefois sur une intégration future au sein du groupement du SIS.

Cette phase pilote doit permettre de décrire et de définir les modalités d'intégration des compagnies qui sont intéressées à intégrer le groupement du SIS. Ces modalités seront définies par le comité exécutif du groupement et seront soumises à la validation du Conseil intercommunal. En effet, le groupement du SIS fait partie des communes et les décisions sont prises au sein du Conseil intercommunal, avec les 44 communes (Céligny n'étant pas prise en compte puisqu'elle se trouve plutôt avec le canton de Vaud), concernant la totalité du groupement.

- M. G. Sirolli relève que ce sujet est éminemment complexe et qu'il impactera grandement les communes genevoises pour les années à venir. Il propose donc de renvoyer le sujet du SIS en commission pour que les conseillers puissent comprendre l'ensemble des objets que vont impliquer ces nouveautés, et peut-être aussi recevoir les pompiers de Corsier ou d'autres commandants afin qu'ils puissent expliquer leur vision vis-à-vis du SIS. Un renvoi en commission Sécurité paraîtrait adéquat.
- **M. Baumberger** considère que cette remarque est tout à fait juste, mais il rappelle que la participation au groupement du SIS a été votée lors de l'ancienne législature. C'est donc acté. En outre, la phase pilote concernera quatre communes et elle démarrera en 2024, pour une durée d'environ 18 mois, au terme de laquelle une de ces quatre compagnies intégrera le groupement du SIS au dernier semestre 2025, voire en 2026. Le sujet peut donc être renvoyé en commission, mais les informations dont il est question ne sont pas encore établies.
- **Le Président** propose plutôt d'indiquer cet objet au tableau des suivis et de faire un point de situation au premier semestre 2024, soit pour une communication de l'exécutif, soit pour un renvoi en commission à ce moment-là.
- **M. G. Sirolli** observe que, si tout le monde est au clair avec ce projet de SIS et la façon dont il va se dérouler, ça ne lui pose pas de problème. Si les conseillers veulent plus d'informations, en revanche, un renvoi en commission pourrait être pertinent.
- Le Président met au vote un renvoi de l'objet en commission Transports, Sécurité et Mobilité.
- Le Conseil municipal refuse le renvoi en commission à la majorité, par 6 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.
- **Le Président** note que l'objet n'est pas renvoyé en commission et qu'il sera ajouté au tableau des suivis pour être réévoqué au début du 1^{er} semestre 2024.

Tennis

M. Jaccard expose que l'exécutif souhaite proposer au Conseil un crédit budgétaire pour la réfection du court n°4 et du mur. Il semble en effet dommage de louer la parcelle Vuargnier et de ne pas pouvoir profiter de courts permettant une pratique sécurisée du tennis

La question s'est posée de faire une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2023. Toutefois, l'entreprise qui a fourni le devis, lequel permettrait de chiffrer le montant du crédit à demander, ne peut pas garantir une réalisation avant la fin de l'année. Si tel n'était pas le cas, le budget supplémentaire que le Conseil pourrait voter serait caduc et il faudrait alors reprendre tout le processus.

Ceci ajouté au fait qu'il serait nécessaire, au vu du montant, de faire une autre demande de devis. Il apparaît clairement que le temps à disposition avant la fin de l'année est insuffisant.

L'exécutif a par conséquent pris la décision d'intégrer le montant de la rénovation de ces deux espaces dévolus au tennis dans le projet de budget 2024 qui sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Les travaux, anticipés, pourraient être réalisés au premier trimestre 2024, si les conditions météo sont favorables.

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire a pris ses nouveaux quartiers dans le pavillon provisoire. L'installation s'est bien passée et la phase de rodage est en cours afin de déterminer les meilleures manières de fonctionner pour le service.

Une analyse a été réalisée par l'administration communale concernant la satisfaction des enfants inscrits à la prestation de restauration scolaire, faisant suite à l'introduction par le label « Fourchette verte » d'un deuxième menu végétarien par semaine à la rentrée scolaire 2022/2023. Celle-ci a mené à de nombreuses pistes de réflexion, notamment quant à l'amélioration des menus proposés et à la réduction du gaspillage alimentaire.

Tirant les enseignements des éléments relevés par cette analyse, l'exécutif a décidé de renoncer à l'exigence du label « Fourchette verte » dès cette rentrée scolaire. Il a choisi de privilégier l'introduction de menus composés d'aliments de production locale et de modes de production respectueux de l'environnement. Ce choix est en harmonie avec les recommandations nutritionnelles définies par la Société Suisse de Nutrition, qui garantissent un équilibre alimentaire quotidien.

Un bilan de ces changements sera dressé et communiqué à la commission Sociale, Scolaire et Communication, puis aux parents des enfants inscrits au restaurant scolaire.

Pavillon provisoire

Le pavillon provisoire est opérationnel depuis le début de la rentrée scolaire. Il n'accueille pas encore d'élèves dans les cinq classes du bâtiment, mais il est prêt à les accueillir lorsque les travaux de l'école auront démarré.

Les membres du Conseil municipal ainsi que la population corsiéroise sont cordialement invités à l'inauguration de ce bâtiment qui aura lieu le mardi 3 octobre dès 18h30 en présence de la conseillère d'État en charge du DIP, Mme Anne Hiltpold.

Un tout-ménage sera envoyé ces prochains jours à ce sujet.

Mélodies sur les Rives

Une nouvelle très belle édition de Mélodies sur les rives a réuni de nombreux habitants sur l'esplanade du quai, en musique et sous un soleil doux et couchant. Le FC CoHerAn est remercié pour sa gestion de la buvette et les TSHM pour la confection de crêpes.

Fête de la Courge

La Fête de la Courge revient en plein cœur du village le dimanche 1^{er} octobre prochain. Cette année, en plus des traditionnels stands d'artisanat d'art et de bouche, de la restauration et des animations pour les enfants, la Commune encourage ses visiteurs à faire usage de la mobilité douce grâce à la mise en place d'une navette TPG gratuite.

Cette navette ralliera toute la journée, en circuit, le quai de Corsier, une correspondance avec l'arrêt de bus E « Corsier-port », un arrêt à la fête, une correspondance avec l'arrêt des bus G et 38 « Corsier, Maisons-Neuves » et le Collège Saint-Louis où se situera un parking supplémentaire.

Les Corsiéroises et Corsiérois recevront prochainement un tout-ménage comprenant un certain nombre d'informations pratiques au sujet du week-end de la fête, notamment concernant le stationnement et l'accès au village.

Enfin, l'exécutif en appelle à la disponibilité des conseillères et conseillers municipaux pour participer au traditionnel service de la soupe à la courge communale. Les dons récoltés seront reversés pour cette édition à l'Association Classe solidaire de Bois-Caran.

En l'absence de guestions, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRIT

Commission Transports, Sécurité et Mobilité du 31 octobre 2022

M. Vinzio fait remarquer que ce rapport, qui est marqué « public », date du 31 octobre 2022. Son contenu a trait à un certain nombre de sujets, et il aurait permis aux Corsiéroises et Corsiérois de peut-être mieux comprendre certaines situations. Par conséquent, M. Vinzio s'étonne du retard de ce rapport, qu'il espère que les Corsiérois iront lire lorsqu'il sera mis à disposition, car il est très intéressant sur un sujet qui tend toute la commune.

Le Président explique que la CTSM est censée se réunir tous les mois, étant précisé que tous les objets traités étaient renvoyés en expertise pour les centralités, le quai et la Voie Bleue. Trois séances consécutives ont été annulées. De plus, en décembre, le Président essaie de ne pas convoquer de séance puisque les conseillers sont généralement occupés ailleurs. Cela a reporté au mois de janvier avec les féries, et les trois séances suivantes ont été annulées dans l'attente des résultats des études d'impact et des rapports d'expertise. Cela a donc amené le procès-verbal à n'être approuvé qu'au mois de mai, puis se sont tenues la plénière et une commission conjointe, et ça a pris un peu de temps. Cela étant dit, il faut rappeler que des rapports oraux sont donnés très volontiers, s'il s'agit de témoigner dans l'urgence. D'ailleurs, comme le rappelle Mme Boldrini, les questions de la Voie Bleue et du quai ont fait l'objet d'un rapport oral, comme ce fut le cas pour l'APEC. Quoi qu'il en soit, le Président prend bonne note de la remarque émise par M. Vinzio. En l'absence d'autre observation, il met au vote l'approbation du rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 11 voix pour et 3 abstentions.

Commission Sociale, Scolaire et Communication du 31 mai 2023

En l'absence de remarques, le Président met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 13 voix pour et 1 abstention.

Commission conjointe Transports, Sécurité et Mobilité et Sociale Scolaire et Communication du 19 juin 2023

Le Président rappelle que cette séance traitait notamment de l'APEC et de la problématique des voies de circulation piétonnes pour les mineurs et les enfants de la commune. En l'absence de remarques, il met au vote l'approbation du rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 13 voix pour et 1 abstention.

7. Deliberation – Credit Budgetaire supplementaire de 20'000 francs destine a reaffecter le local communal « Club de Loisirs », sis chemin du Chateau 7, en « Salle des commissions » pour la tenue des seances des commissions du Conseil municipal et pour une mise a disposition des associations communales

Le Président passe la parole à M. le Maire.

- M. le Maire rappelle qu'une seule délibération est à l'ordre du jour ce soir, et pour un montant relativement modeste. Le sujet n'est toutefois pas insignifiant, loin de là. Les locaux administratifs ne sont pas extensibles, comme la salle du Conseil d'ailleurs. Depuis plusieurs années, des réaménagements ont été effectués pour permettre un meilleur fonctionnement. Une petite salle de réunion a été aménagée dans les combles du bâtiment de la Mairie et l'exécutif a transféré son bureau au deuxième étage pour permettre à quatre collaborateurs de se réunir au premier. La demande faite ce soir concerne tant le Conseil, puisqu'il s'agit de proposer une nouvelle salle de commission, que l'administration, en lui donnant un autre lieu de réunion, permettant de recevoir plusieurs intervenants. De plus, les associations communales pourraient également bénéficier de cet espace pour des assemblées, avec des locaux équipés de matériel informatique et d'un écran tactile si cela est souhaité. Enfin, un mot sur le Club de loisirs. qui était quasiment le seul occupant de ce lieu jusqu'à présent. L'exécutif s'est entretenu avec sa présidente ad intérim, l'ancienne adjointe Joëlle Martin Widmer, qu'il salue puisqu'elle est présente ce soir, afin de définir les besoins effectifs du club. Celui-ci utilisera le local tous les jeudis après-midi pour ses activités. Un bilan sera bien entendu tiré assez rapidement pour s'assurer que cela correspond à ses attentes et, le cas échéant, corriger le tir. En définitive, comme l'an passé, Corsier s'attend à avoir des recettes largement excédentaires par rapport à ses dépenses, raison pour laquelle l'exécutif souhaite réaliser ces travaux et l'acquisition d'équipements déjà cette année par le biais de ce crédit budgétaire supplémentaire. Il remercie le Conseil de lui faire bon accueil et souhaiterait un vote sur le siège pour respecter l'échéance de cette fin d'année.
- **M. G. Sirolli** indique que le groupe PLR accepte la proposition de l'exécutif, puisqu'il est d'avis qu'il faut en effet rénover cette salle, qui sera plus utile à la communauté si elle est efficace et utilisable. Ainsi, le PLR ne demandera pas de renvoi en commission pour ce montant et il approuve ce crédit budgétaire avec grand plaisir.

En l'absence d'autre observation. **le Président** donne lecture de la délibération.

Délibération

Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire de 20'000 francs destiné à réaffecter le local communal « Club de loisirs », sis chemin du Château 7, en « Salle des commissions » pour la tenue des séances des commissions du Conseil municipal et pour une mise à disposition des associations communales

Vu les faibles besoins d'utilisation du local par le « Club de loisirs Corsier », dédié jusqu'à présent à leur seul usage ;

Vu le besoin de dédier une salle communale pour la tenue des séances des commissions du Conseil municipal en dehors du bâtiment de la mairie pour des questions pratiques et de confidentialité ;

Vu la demande du jardin d'enfants La Pomme pour la mise à disposition d'un local entre 12h00 et 14h00 pour la pause déjeuner de leurs collaborateurs ;

Vu les demandes des associations communales pour la mise à disposition de locaux pour la tenue de leurs assemblées et autres événements ponctuels ;

Vu les demandes de mise à disposition de locaux pour le développement de nouvelles activités culturelles pour les Corsiérois ;

Vu les travaux (peinture, électricité, stores) et équipements (ordinateur, écran tactile, plaque de porte) envisagés dans le local :

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 5 05),

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple par 13 oui, 0 non et 1 abstention, sur 15 Conseillers municipaux présents

- D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 d'un montant total de 20'000 francs destiné à réaffecter le local communal « Club de loisirs », sis chemin du Château 7, en « Salle des commissions » pour la tenue des séances des commissions du Conseil municipal et pour une mise à disposition des associations communales.
- 2. De comptabiliser ce montant dans les comptes de résultats 2023 sur le compte 02.31.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

8. MOTIONS

Néant.

9. RESOLUTIONS

Néant.

10. QUESTIONS

Donation pour les victimes du tremblement de terre au Maroc

Mme Ehretsmann souhaiterait proposer que soit faite une donation par le biais de la Chaîne du Bonheur pour les victimes du tremblement de terre au Maroc. Elle propose d'articuler un chiffre ou de renvoyer la question en commission Sociale, Scolaire et Communication.

Le Président explique qu'il s'agirait de se prononcer d'abord sur l'entrée en matière, puis un vote se tiendra sur le siège ou pour un renvoi en commission. Il demande donc au Conseil de se prononcer sur l'entrée en matière sur cette question.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'entrée en matière sur la question de Mme Ehretsmann.

- **M. Jaccard** demande si, dans le budget social, une ligne de quelques milliers de francs n'est pas prévue en cas de catastrophe, afin qu'on puisse s'en servir tout de suite.
- **M. A. Sirolli** pense qu'il est en effet possible de le faire. Il souhaiterait toutefois ajouter qu'il y a également des problèmes en Libye, à la suite d'intempéries qui ont causé des inondations catastrophiques. La Libye pourrait donc être ajoutée au Maroc. Cela dit, le montant inscrit aujourd'hui ne semble pas suffisant et il est peut-être possible de proposer un crédit complémentaire.
- **M. Ie Maire** rappelle que, par le passé, lors des événements en Ukraine, le Conseil municipal avait voté sur le siège un don de CHF 10'000.- ou CHF 20'000.- à attribuer à la Chaîne du Bonheur, qui se chargeait ensuite de distribuer les fonds à des destinataires sur place. Or la Commune s'était fait retoquer cette décision et n'avait pas pu promettre cet argent, car la surveillance des communes avait refusé la délibération. Pour que ça n'arrive pas, il propose de déterminer dans un premier temps si les conseillers sont d'accord avec le principe de faire un don, de choisir le bénéficiaire et le montant de celuici, puis de demander à l'administration de faire les démarches afin que Corsier soit dans les clous vis-à-vis de la procédure à suivre.

- Le Président relève que, selon le nouveau règlement, il n'était en fait pas nécessaire d'entrer en matière formellement sur la question. Quoi qu'il en soit, il est en effet tout à fait possible de renvoyer la question en commission, ou de laisser l'exécutif y répondre, soit sur-le-champ, soit dans deux séances ordinaires, délai prolongeable une fois, selon l'article 32, alinéa 3, du règlement du Conseil municipal.
- **M. le Maire** observe qu'il n'est pas nécessaire que l'exécutif apporte davantage d'informations. Il faut simplement que la façon de procéder reste dans les clous. Il s'agit donc de décider d'un montant.
- **Le Président** propose que Mme Ehretsmann se saisisse de cet objet en commission Sociale afin de décider d'un montant qui sera ensuite soumis au Conseil municipal sous la forme d'un préavis en vue d'une résolution.

Mme Ehretsmann se disant favorable à cette suggestion, **le Président** met au vote le renvoi en commission.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Sociale, Scolaire et Communication.

Le Président prend note que la commission reviendra donc auprès du Conseil avec un préavis et une résolution.

Location de certaines salles à des groupes politiques

- **M. Vinzio** revient sur la salle du Club de loisirs afin de poser une question à l'exécutif à ce sujet. Il existe un règlement relatif à la location des locaux communaux et, selon les informations à sa disposition, certains groupes politiques se réunissent dans certaines salles. Il souhaiterait donc savoir si ces groupes paient la location et les frais, conformément audit règlement.
- **Le Président** indique, après consultation de l'administration et de l'exécutif, qu'une réponse sera apportée à la prochaine séance.

« Like » de M. le Maire à une association soutenant la Voie Bleue

- **M. Vinzio** précise que sa prochaine question s'adresse directement à M. le Maire. Sur un réseau social, ce dernier a « liké » une association soutenant la Voie Bleue. M. Vinzio souhaiterait par conséquent savoir si ce « like » représente le soutien officiel de M. le Maire et des adjoints à la Voie Bleue et, si oui, pourquoi le Conseil municipal n'a pas reçu officiellement la position de l'exécutif sur ce projet.
- **M. le Maire** explique qu'il a « liké » cette association à plusieurs reprises. Sa position, le Conseil la connaît. Il soutient le projet de la Voie Bleue, à condition qu'il y ait zéro voiture. Par ailleurs, ce n'est pas en tant que Maire mais en tant que citoyen qu'il s'exprime sur les réseaux sociaux.
- M. Vinzio prend acte de cette réponse.

Rencontre entre l'exécutif et M. Maudet

- **M. Peccoud** précise qu'il s'adresse à l'exécutif. Un conseiller municipal a rapporté avoir été témoin d'une rencontre sur le quai de Corsier à mi-août entre l'exécutif et Pierre Maudet, le nouveau conseiller d'État en charge de la mobilité. Il souhaiterait donc savoir si cette réunion a bien eu lieu, quel jour et à quelle heure, qui y était présent, si un procèsverbal de cette séance existe et s'il est possible d'y avoir accès.
- M. le Maire confirme que cette séance a bien eu lieu. Il n'a pas la date en tête, mais elle sera communiquée au Conseil. Il y avait donc M. Maudet, et un absent de marque en la personne de M. Baumberger, qui était souffrant. Il y a eu un retour non pas du repas, mais de la séance qui a précédé. Un travail a été fait avec M. Maudet dans le cadre des relations

avec les communes et, effectivement, des notes ont été prises. Quant à savoir si cette prise de notes est confidentielle, M. le Maire serait tenté de dire que oui, puisque c'est un procès-verbal de séance. Cela dit, l'exécutif ira chercher l'information et répondra au prochain Conseil municipal.

- **M.** Jaccard relève, pour compléter, que l'exécutif a reçu ce premier conseiller d'État et qu'il en recevra une deuxième au mois d'octobre, Mme Hiltpold. La Commune rencontre tous les conseillers d'État avec qui elle a affaire dans les départements. Ce sont des rencontres officielles, comme cela a été fait jusqu'à présent, depuis maintenant cinq ans.
- **M. Peccoud** se dit dérangé par la sélection des informations qui sont transmises aux conseillers. On constate également des retards parfois assez flagrants dans la circulation des informations, comme cela a été relevé concernant le rapport de la CTSM du 31 octobre 2022, par exemple.
- **M. le Maire** souhaiterait que M. Peccoud précise sa question et le rapport entre la séance de travail qui a eu lieu avec M. Maudet et les retours d'informations qui n'auraient pas été donnés.
- **M. Peccoud** explique qu'il y a un retard de certaines informations dans ce projet et un manque de transparence vis-à-vis des Corsiérois.
- M. le Maire demande à quel projet M. Peccoud fait référence.
- **M. Peccoud** indique qu'il s'agit de la Voie Bleue. Il ne parle pas du projet du quai, qui est mené avec une totale transparence, puisqu'il y a eu des échanges, que les partis ont pu s'exprimer et que des groupes de travail ont été mis sur pied.
- M. le Maire précise que l'exécutif n'a pas rencontré M. Maudet pour la Voie Bleue.
- **M. Vinzio** revient sur la LIPAD, dont l'article 24 donne accès aux documents. Certes, l'article 26 prévoit des exceptions, mais il ne faut pas que ça mette en péril, que ça empêche le processus de décision. On voit mal ce qui serait confidentiel ici, par rapport à l'article 26, et il laissera l'exécutif voir ce qu'il en est. Une totale transparence serait la bienvenue sur le sujet de la Voie Bleue, pour donner l'information nécessaire à l'ensemble des Corsiéroises et des Corsiérois.
- **M.** Baumberger rappelle que, lors d'une commission, les projets ont été présentés. Tous les documents relatifs à la Voie Bleue ont été transmis au Conseil municipal sur CMNet. D'autres documents viennent d'arriver, à savoir ceux concernant l'aspect écologique, la problématique des pêcheurs et celle des sites palafittiques. De plus, une prochaine commission se tiendra le 18 septembre, à l'occasion de laquelle la Commune recevra les deux associations (Sauvons la Baie de Corsier et Les Amis de la Voie Bleue). Faire plus en matière de transparence paraît difficile.
- M. A. Sirolli souhaiterait donner un exemple. Un courrier reçu fin avril de la part du Conseil d'État mentionne une lettre du mois de mars que la Commune lui a adressée directement. Or cette lettre n'aurait jamais été portée à la connaissance des Corsiérois ou du Conseil municipal. Où est la transparence, si la plupart des courriers envoyés par la Mairie ne sont pas transmis ? Il rejoint par ailleurs les propos de M. Vinzio au sujet de la LIPAD. L'exécutif doit mettre à disposition des Corsiérois et du Conseil municipal tout courrier officiel envoyé directement à une instance. Ainsi, il ne comprend pas pourquoi ce courrier, qui date sauf erreur du mois de mars, n'a pas été porté à la connaissance du Conseil.
- **M. le Maire** relève que cela sera vérifié. Cela dit, l'administration envoie de nombreux courriers chaque jour et il paraît délicat de définir une limite entre les courriers qui doivent être portés à la connaissance des conseillers et ceux qui n'ont pas besoin de l'être.
- **M. Vinzio** souligne que c'est le sujet le plus sensible actuellement, et que la transparence est donc primordiale dans ce dossier, pour que chacun puisse se positionner. Il invite en outre l'assemblée à aller consulter ce qu'il s'est passé dans les communes qui ont signé

l'accord de principe. Ils en ont parlé en Conseil municipal, ils ont voté, et ils se sont même demandé s'il était pertinent de voter sur un projet qui devrait se faire sur le quai de Corsier. Ils ont eu tout ce débat, qui est interdit au Conseil municipal aujourd'hui parce qu'il n'y a toujours pas de positionnement formel. La transformation du quai a un impact direct sur la Voie Bleue ; il est nécessaire de se positionner pour décider de ce qui sera fait, et selon quel calendrier. Il faut maintenant aller de l'avant et ne pas faire de rétention d'information. Cela permettra à chacun et chacune de se positionner. A ce jour, les informations ne circulent pas, et des blocs se figent, ce qui est la pire des choses. Ainsi, si certains sujets mineurs peuvent en effet être gardés au sein de la Mairie, ce sujet-là, qui est le seul sujet brûlant dans la commune aujourd'hui, doit faire l'objet de la plus grande transparence. Il n'est pas souhaitable d'avoir deux blocs dans la commune, et il serait peut-être possible de discuter, de trouver des solutions. Toutefois, pour cela, l'exécutif doit donner l'information, les synthèses, les documents. Par ailleurs, il semble donc que les communes ont voté leur participation au projet et que les études d'impact n'ont été lancées qu'ensuite. C'est incroyable. Normalement, on mène des études d'abord, pour savoir si le projet est réalisable.

Mme Brand rebondit sur les propos de M. Vinzio. A ses yeux, des séances de travail ont bien eu lieu. Ce sujet a été abordé dans des commissions, notamment des commissions plénières, à plusieurs reprises. En outre, elle a toujours entendu de l'exécutif qu'il donnerait les informations dès qu'il les aurait. Il paraît judicieux de se faire confiance autour de la table et de croire l'exécutif quand il dit qu'il donnera les informations.

- M. A. Sirolli revient sur la lettre du Conseil d'État, qui date du mois d'avril. Le Conseil municipal s'est réuni au mois de mai, au mois de juin, et il n'en a rien su. Les conseillers ne l'ont su que récemment, parce que la lettre du Conseil d'État a été mise en ligne. Cela ne paraît pas normal. Il ne s'agit pas de dire que des choses sont cachées, mais on met en retard toutes les informations qui concernent la Voie Bleue, et d'autres sujets également. Au fur et à mesure que l'exécutif reçoit des informations, il doit transmettre les communications nécessaires, et pas six mois ou neuf mois plus tard. Aujourd'hui, l'exécutif a des informations qu'il ne transmet pas, comme c'est le cas pour la lettre qui a été adressée directement au Conseil d'État au mois de mars et qui n'est pas passée par le Conseil. Il s'agit là de rétention d'information.
- **M. Jaccard** remercie les conseillers pour leurs remarques sur un soi-disant manque de transparence. Cela le surprend, qui est plus est de la part du PLR. A chaque séance du Conseil municipal, M. Ducrest a posé la question de la Voie Bleue et, à chaque fois, l'exécutif y a répondu. M. Vinzio est arrivé au milieu de la législature et il n'a peut-être pas eu toutes les communications de son groupe.
- **M. Vinzio** objecte qu'il n'apprécie pas cette remarque. Il a dit tout ce qu'il y avait à dire et il a obtenu toutes les informations nécessaires et a été mis à niveau par les Corsiéroises et les Corsiérois.
- M. Jaccard remarque qu'il souhaiterait pouvoir s'exprimer sans être interrompu. C'est pour donner suite aux demandes des conseillers municipaux que l'exécutif a écrit au Conseil d'État, lequel a répondu. Ces lettres ont été transmises. Il faut relever que, tant que l'exécutif n'a pas de réponse, il ne peut pas en donner. Tout cela a été mis à disposition du Conseil en toute transparence et les propos entendus ce soir sont donc surprenants. Les membres de l'exécutif ont déjà dit que, à titre personnel, ils considèrent que c'est un bon projet, mais que Corsier n'entrera pas en matière tant que la garantie de n'avoir aucun véhicule sur le quai n'aura pas été obtenue. Le Conseil semble ne pas vouloir l'entendre. Ainsi, tant que l'exécutif n'a pas de réponse de la CGN, du Conseil d'État, etc., il ne peut pas inventer des informations pour faire plaisir au Conseil. L'exécutif a transmis toutes les informations qu'il avait et M. Jaccard trouve surprenant que, ce soir, certains viennent faire des remarques aussi déplaisantes, alors que l'exécutif a été transparent sur tout ce qu'il a fait. Certes, la Voie Bleue est un cheval de bataille pour

certains. L'exécutif est à l'écoute des avis des uns et des autres, mais, comme cela a été dit depuis le début, il n'entrera pas en matière sans garantie qu'il n'y aura pas de véhicules sur le quai. Corsier n'a pas signé la convention pour l'instant parce que ces garanties n'existent pas à ce jour. Il serait souhaitable que les conseillers entendent cela et fassent confiance à l'exécutif. L'exécutif n'a jamais menti sur ce sujet. Certains ont l'impression que l'exécutif ment et qu'il cache des choses au Conseil. C'est faux. Pour ce qui est de la lettre de Mme Golay, l'exécutif ignore ce qui s'est passé et reviendra vers le Conseil à ce sujet quand que des recherches auront pu être effectuées. Cela étant, il semble que, de pas grand-chose, on fait toute une affaire.

M. A. Sirolli souhaite relever qu'il faut arrêter de dire que le groupe PLR est contre la Voie Bleue. C'est totalement faux. Le groupe PLR est pour la Voie Bleue, mais pas à Corsier. Il faut la faire partir du bas de la rampe de Cologny, puisque Cologny était d'accord de la recevoir. Ainsi, le PLR n'est pas contre la Voie Bleue, il est contre toutes les nuisances que la Voie Bleue va apporter à Corsier.

Le Président relève que ce sujet est essentiel et qu'il est important de pouvoir en débattre. En l'absence d'autre question, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. DECISIONS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 21 JUIN 2023 – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Président rappelle que les décisions concernées se trouvent sur CMNet. Il demande si les conseillers ont des observations sur ces dernières. Cela n'étant pas le cas, le Conseil municipal prend acte de l'ensemble des décisions soumises.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. G. Sirolli annonce que des signatures sont récoltées pour une excellente initiative constitutionnelle cantonale du PLR, qui concerne toutes les Genevoises et tous les Genevois, au sujet du sport et de sa place dans la constitution cantonale. Il encourage ainsi toutes et tous, y compris le public, à signer cette initiative qui veut donner plus d'infrastructures sportives et mettre le sport au même niveau que la culture, parce que c'est tout aussi important. Ceux qui sont intéressés peuvent venir vers lui après la séance.

13. DIVERS

Clin d'œil - Aménagements routiers

- **M. Peccoud** revient sur le Clin d'œil et remercie l'exécutif pour les radars pédagogiques qui ont finalement été installés. Ces derniers avaient toutefois été votés en même temps que d'autres aménagements, un miroir et une ligne jaune devant le Clin d'œil, dont il demande ce qu'il est advenu, vu tous les problèmes de trafic que Corsier rencontre. Il souhaiterait savoir pourquoi il est si long d'obtenir des aménagements qui ont été votés.
- **M. Baumberger** rappelle que c'est un point qui a été soulevé par Mme Baumberger à plusieurs reprises. Il n'est lui-même pas en mesure de répondre, et peut-être que le président de la commission a des informations concernant ce fameux miroir.

Mme Baumberger note que cette question date de la législature précédente. Elle souligne que tout avait été fait, les emplacements possibles dans le village avaient été étudiés. Ce n'est pas faute d'avoir relancé ce sujet, mais ça ne s'est pas fait.

- M. Baumberger propose de donner une réponse à la prochaine séance du Conseil.
- **M. le Maire** indique avoir un élément de réponse. A l'époque, M. Widmer s'était opposé à l'installation de ce miroir, car il partait du principe que, lorsqu'il y a une priorité de droite, si les gens ont un miroir à leur disposition, ils ne ralentiront plus et n'accorderont plus la

priorité. Il voyait donc ce miroir comme un élément dangereux pour la circulation. Quoi qu'il en soit, en effet, l'exécutif reviendra vers le Conseil avec une réponse.

Le Président remet la présidence à Mme Brand le temps de répondre. Il explique que, à titre personnel, en tant que conseiller, ce sujet lui tient à cœur et cela fait longtemps qu'il essaie de le faire passer en commission. Pour avoir organisé la mise en place d'un miroir à titre privé, il peut témoigner qu'il s'agit d'une demande de préavis communal, une demande de préavis au Département du territoire, et un courrier sur la proportionnalité. Ce n'est pas bien compliqué et il s'agit plutôt d'une décision politique. Le Conseil pourrait demander le renvoi officiel de ce point en commission CTSM, ce qui aura plus de poids. Si, au contraire, le sujet n'intéresse pas les conseillers, l'affaire sera classée.

Mme Baumberger rappelle qu'il y a également la ligne jaune.

Mme Brand, qui officie en tant que présidente, soumet au Conseil le renvoi en commission CTSM de ces deux sujets (le miroir et la ligne jaune).

A l'unanimité, le Conseil se prononce en faveur d'un renvoi en commission.

Le Président remercie Mme Brand et reprend ses fonctions. Il prend note de ce renvoi.

Sécurité, notamment sur le parking de l'école

- **M. Peccoud** indique que, la semaine dernière, des soucis de sécurité lui ont été communiqués par plusieurs habitants du centre du village. Entre mardi et mercredi, des vols de vélo ont été reportés, de même que des cambriolages. Surtout, plusieurs voitures ont été fracassées sur le parking de l'école. Une même personne a eu sa voiture fracassée et s'est fait cambrioler le même jour à quelques heures d'intervalle. Il souhaiterait savoir si l'exécutif est au courant et si une augmentation des délits a été constatée. Il précise que ces événements se sont produits sur le parking de l'école, et que tous les enfants ont pu voir le verre brisé et le marteau qui a été utilisé. Cela crée un climat d'insécurité et donne l'impression que l'on ne maîtrise rien.
- M. Baumberger confirme que l'exécutif en a été informé. La police a tout de suite communiqué ces événements à la Mairie et a fait des demandes particulières qui ont été acceptées.

Aucun autre divers n'étant soulevé, **le Président**, avec la collaboration et le soutien de la Mairie, invite l'assemblée et le public à partager un moment de convivialité à la sortie, autour d'une raclette.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 20h52.

Killian SUDAN Président du Conseil municipal Sophie BRAND Vice-présidente du Conseil municipal

Federico GIACOBINO Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO Secrétaire du Bureau du Conseil municipal